

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 septembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 26 juin, de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-49, tendant à modifier le Code criminel (prostitution), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais tout d'abord vous souhaiter, à vous et à tous les députés, une heureuse rentrée parlementaire pour la session d'automne. Il est agréable de nous retrouver tous après avoir passé l'été à consulter les gens de nos circonscriptions.

La première mesure à l'étude est le projet de loi C-49. Nous avons eu des entretiens à ce sujet. Comme vous le savez, nous inaugurons aujourd'hui les nouvelles dispositions du Règlement qui instituent notamment des comités législatifs.

Vous savez également que le projet de loi C-49 est actuellement inscrit au *Feuilleton* et que la motion propose de le renvoyer, à l'étape de la deuxième lecture, à un comité permanent, en l'occurrence celui de la justice et des questions juridiques.

Afin que l'esprit et même la lettre des nouvelles règles soient respectés, j'ai discuté de la question avec les leaders parlementaires de l'opposition et nous avons convenu de renvoyer à des comités législatifs les mesures qui sont actuellement à l'étape de la deuxième lecture.

En conséquence, vous constaterez que la Chambre est disposée à adopter à l'unanimité la motion suivante:

Que tous les mots après «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit: le projet de loi C-49, modifiant le Code criminel (prostitution), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Deans: Monsieur le Président, les consultations dont parle le leader du gouvernement ont bien eu lieu. La question va revenir sur le tapis au cours des prochaines semaines chaque fois que nous étudierons l'une ou l'autre des mesures législatives qui sont actuellement inscrites au *Feuilleton*.

Avec le consentement unanime, nous pourrions nous entendre aujourd'hui pour apporter la modification qui s'impose afin

que toutes ces mesures législatives soient renvoyées à un comité législatif, au lieu de le faire cas par cas.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais dire au nom de l'opposition officielle que nous acquiesçons à la motion qui vient d'être proposée, et consentons aussi à ce qu'elle s'applique aux autres projets de loi inscrits au *Feuilleton* qui n'ont pas encore subi la deuxième lecture. Cependant, je crois qu'il faudrait préciser clairement que nous ne changeons pas les ordres de renvoi actuels des comités permanents de façon à ne pas entraver leurs travaux.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les points que les leaders parlementaires de l'opposition ont soulevés me paraissent tout à fait pertinents. J'avais pensé que nous aborderions la question à une date ultérieure. A l'occasion, nous envisageons peut-être de regrouper certains projets de loi analogues pour les confier à un seul comité législatif plutôt qu'à deux.

Voilà pourquoi, comme à mon habitude, j'ai pris soin de ne traiter que du projet de loi dont nous sommes saisis à l'heure actuelle.

M. le Président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Consent-elle à l'unanimité à la présentation de l'amendement?

Des voix: D'accord.

M. le Président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'amendement est adopté.)

M. le Président: Reprise du débat.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-49, tendant à modifier le Code criminel (prostitution). Ce projet de loi vise à aider nos concitoyens de certains grands centres urbains et les corps policiers du Canada à reprendre en mains le contrôle des rues et quartiers de nos grandes villes qui y échappent actuellement.

Le gouvernement a présenté ce projet de loi pour la première fois le 2 mai. J'en ai traité brièvement dans la soirée du 26 juin. J'ajouterai que j'ai été instamment pressé à ce sujet par la députée de Vancouver-Centre, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney). Elle s'intéresse vivement au problème que ce projet de loi aborde et elle a constamment réclamé des mesures en vue de rendre le Code criminel plus efficace pour mieux régler ce problème.